



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le Vingt Octobre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme PÉRICHON.
M. HUSSON. M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

DATE DE
CONVOCATION
15 OCTOBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
15 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **17**
VOTANTS : **19**

Excusés :

- Mme MINARD de CHABANNES, pour à Mme AUBIN.
- Mme MOUILLÈRE, pour à Mme CHERVIN.

Absents :

- Mme VAZ,
- M. MARTIN.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

**OBJET :
SUBVENTIONS
LEADER POUR
RAFRAICHISSEMENT
COMMERCE
IMMEUBLE EN
CENTRE-VILLE.**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'*Appel à projets « Revitalisation des centres-bourgs »* - du PROGRAMME REGIONAL FEADER 2023-2027 - AUVERGNE-RHONE-ALPES – DISPOSITIF 501 du groupement d'action local terroirs bourbonnais, un dossier pourrait être déposé.

Le projet de rafraîchissement d'un commerce en Centre Ville entre dans le cadre de la Fiche-Action n° 1 « Mieux vivre en Bourbonnais » et dans le cadre de l'Appel à projet : 1.7 « Revitalisation des centres-bourgs ».

Ce dispositif soutient les projets visant à rendre les centres-bourgs plus attractifs (habitats, services à la population, commerces, mobilité, ...) et à maintenir ou créer une valeur ajoutée basée sur les compétences locales tout en préservant les ressources naturelles et en relevant le défi du changement climatique.

À travers l'appel à projets « Revitalisation des centres-bourgs », l'objectif est de :

- Accompagner les mutations territoriales et soutenir de nouvelles formes d'aménager, d'habiter, de réhabiliter intégrant les évolutions sociétales, les solidarités intergénérationnelles,

.../...

- Limiter le déficit en services à la population en réinterrogeant l'offre rurale existante, en reinventant les manières de consommer et de travailler, en soutenant l'innovation

- Impulser de nouvelles pratiques de mobilité au quotidien et une mobilité alternative (covoiturage ; autopartage ; vélos...), soutenir le maillage du territoire et conforter les connexions des communes rurales avec leur bourg de proximité

L'un des types d'opération soutenus sont :

Les projets de recherche liés aux problématiques d'habitats, de commerces et de services

Pour le rafraîchissement des commerces de l'immeuble situé en Centre Ville, suite à l'Appel d'Offres les marchés ont pu être attribués pour un montant de : 110 524,47 € HT .

La Commune dans le cadre du dispositif , Petites Villes de Demain a souhaité contribuer à rafraîchir et réhabiliter un commerce situé en plein Centre-Ville.

Aussi le montant de l'opération totale est réparti comme suit :

Les frais de travaux pour le rafraîchissement des commerces est de 110 524,47 € HT soit 132 629,36 € TTC.

Le Plan de financement est établi comme suit :

LEADER : 52 419,58 €

RCVCB : 36 000 €

Autofinancement : 22 104,89€

L'autofinancement du projet et le montant d'aides publiques pourront être augmentés en cas de besoin.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subventions sur le fonds LEADER pour les travaux de rafraîchissement de commerces en Centre-Ville.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 20 NOV. 2025

Le Maire,

Publié ou Notifié

le : 21 OCT. 2025

Accusé de réception de la télétransmission
le :

